



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Lois

Question écrite n° 12001

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur l'application de la loi n° 2012-158 du 1er février 2012 visant à renforcer l'éthique du sportif et les droits des sportifs. En effet il semblerait que le texte d'application prévu par l'article 15, chapitre II, titre IV de ladite loi, relatif à l'encadrement de l'utilisation de certaines substances par les sportifs et à la délivrance des autorisations d'usage à des fins thérapeutiques, n'ait pas encore été publié. C'est pourquoi il la prie de bien vouloir lui indiquer le calendrier prévu en la matière.

Texte de la réponse

Le décret sera publié au premier semestre 2013.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12001

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 novembre 2012](#), page 6939

Réponse publiée au JO le : [12 février 2013](#), page 1642